

CHARTRE D'ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Nous avons à cœur que nos formations soient accessibles au plus grand nombre.

Ainsi, nous faisons en sorte que chacune de nos formations soit accessible aux Personnes en Situation de Handicap (PSH).

Pour cela, nous avons relevé les principaux facteurs qui peuvent intervenir dans le cadre de la réalisation d'une formation, et qui sont la clé d'une intégration réussie du public en situation de handicap au sein de nos formations. Les facteurs sont :

- Pédagogiques : nous nous efforçons d'adapter la pédagogie de nos formations aux spécificités des situations de handicap ;
- Humains : notre personnel (de formation, administratif...) mène une veille constante en consultant les pages Internet mises à notre disposition par l'Agefiph afin d'améliorer l'accueil, l'information et l'orientation du PSH, et est également en contact avec le Référent Ile-de-France de l'Agefiph ;
- Matériels et accessibilité : nous souhaitons faciliter l'accès aux lieux et installations aux personnes ayant des difficultés à se déplacer, notamment celles bénéficiant de dispositifs d'aide au déplacement (ex : fauteuils roulants).

Nous avons par-ailleurs nommé un « Référent Handicap » qui représente l'ORIFFPL IDF et est l'interlocuteur principal vers qui se diriger pour toute question ou demande d'information autour de l'accueil du PSH.

Il est habilité à :

- Répondre aux questions éventuelles que pourrait poser une personne en situation de handicap souhaitant participer à l'une de nos formations, autant sur le plan pédagogique que sur le plan logistique ;
- Se renseigner auprès de la Personne en Situation de Handicap afin de connaître ses spécificités et ses besoins, et afin d'aménager au mieux la formation ;
- Aider à la personnalisation de la formation (contenu pédagogique, ressources matérielles, modalités d'évaluation, locaux...) en fonction du handicap de la personne en demande, avec l'aide du responsable formateur de la formation en question ;
- Contacter toute association ou organisme accoutumé à travailler, collaborer, recevoir, renseigner, orienter et conseiller du public en situation de handicap afin de s'informer ou solliciter un service spécialisé et/ou l'aide de spécialistes intervenant fréquemment auprès du public handicapé (formateurs expérimentés, psychologues, aide à la personne, traducteurs, personne maîtrisant le langage des signes...)

Des fiches « Intégration réussie du PSH », mises à disposition et consultables par le personnel, reviennent sur les points essentiels à connaître et à mettre en place pour accueillir du PSH.

Toutefois, si nous ne pouvons accueillir dans l'immédiat une personne en situation de handicap, des mesures sont appliquées pour différer son inscription. Si l'inscription est définitivement impossible, l'ORIFFPL-IDF met tout en œuvre pour satisfaire au mieux la requête initiale de la PSH.

LES SOUTIENS DU REFERENT HANDICAP

- Le « Référent Handicap » de l'ORIFFPL-IDF peut obtenir le soutien essentiel du contact « Ressources handicap formation » de l'AGEFIPH couvrant le département d'Ile-de-France. Il est apte à répondre à l'ensemble des questions et problématiques que pourraient rencontrer l'ORIFFPL -IDF.

Coordonnées :

Rhf-idf@agefiph.asso.fr – M. Giesberger

- Le « Référent Handicap » peut s'appuyer sur le « Centre de ressources numérique » (<https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr/>) mis en place par l'AGEFIPH afin d'accéder à :
 - o Une cartographie et annuaire des acteurs ;
 - o Centralisation des documents, ressources et bonnes pratiques existantes concernant le handicap et la compensation ;
 - o Forum de professionnels ;
 - o Se professionnaliser dans l'accueil du public en situation de handicap.
- Le « Référent Handicap » de l'ORIFFPL-IDF peut également consulter les divers membres du réseau qu'il se constitue, tous aptes à le conseiller et à intervenir si besoin :

www.afm-telethon.fr,

www.apf-francehandicap.org,

www.unafam.org,

www.bellan.fr